

II. Situation du système bancaire de la CEMAC au 30 septembre 2003

I. ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Après avoir connu une croissance soutenue en 2002, l'économie mondiale a suivi une évolution hésitante au cours des quatre premiers mois de 2003. Les observateurs qui avaient tablé sur une accélération de la croissance au cours de cette année ont révisé leurs prévisions à la baisse. En effet, les inquiétudes suscitées par la guerre en Irak, la forte volatilité des prix pétroliers, la baisse de la confiance et l'instabilité relative des marchés financiers ont sensiblement pesé sur l'économie mondiale. Toutefois, le Fonds Monétaire International, dans l'édition d'avril 2003 des Perspectives de l'économie mondiale, table sur une croissance faible de 3,2 % en 2003, puis de 4,2 % en 2004. Les perspectives immédiates restent néanmoins soumises à certains risques au nombre desquels figurent la persistance des préoccupations sécuritaires, les déséquilibres macroéconomiques et financiers des pays avancés et la fragilité des marchés émergents.

Cette morosité affecte également le secteur financier qui a été marqué en 2002 par le repli des taux d'intérêt à des minima historiques, une hausse de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain, un ralentissement de l'activité des grands groupes bancaires (européens notamment) et un tassement de leurs résultats. Cette baisse de performances a surtout concerné le secteur de la banque d'investissement, compensée en partie par la bonne tenue des activités de banque de détail du fait d'une demande des ménages stimulée par le bas niveau des taux d'intérêt. Les perspectives de reprise à court terme pour le secteur financier mondial sont encore fragiles et supposent l'atténuation, voire l'élimination, d'un certain nombre de facteurs de vulnérabilité liés à l'évolution du contexte macroéconomique d'ensemble.

Dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), l'année 2002 a été marquée par un ralentissement de la croissance économique dont le taux s'est limité à 3,7 % (pour une prévision de 5,5 %), contre 5,7 % en 2001. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) estime qu'en 2003, les pays de la CEMAC connaîtront un raffermissement de leur croissance économique avec une hausse attendue du PIB réel de l'ordre de 4 %. Cette croissance aura pour socle la vigueur de la consommation privée, la reprise des investissements productifs, le dynamisme du secteur pétrolier (principalement en Guinée Equatoriale), la consolidation de la paix civile en République Centrafricaine et la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques et des réformes structurelles.

La BEAC annonce ainsi, pour l'année 2003, une augmentation de 5,6 % des crédits à l'économie compte tenu du raffermissement des activités productives notamment dans le BTP, les industries manufacturières et la sylviculture. Les créances nettes sur l'Etat, quant à elles, poursuivront leur repli, en rapport avec le renforcement de la discipline budgétaire, le soutien des bailleurs de fonds conformément au respect des critères des programmes ainsi que le remboursement de la dette à l'égard du système monétaire. La masse monétaire s'accroîtrait de 6,9 %, reflétant l'évolution de ses contreparties. Dans ce contexte, le niveau global d'activité du système bancaire devrait poursuivre sa croissance.

II. SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE DE LA CEMAC

Au 30 septembre 2003, le système bancaire de la CEMAC compte 32 banques en activité. Elles sont réparties au Cameroun (10 banques), en Centrafrique (3 banques), au Congo (4 banques), au Gabon (6 banques), en Guinée Equatoriale (3 banques) et au Tchad (6 banques).

Après la situation d'ensemble du système bancaire de la CEMAC ¹, la présente analyse couvrira les évolutions de l'activité pays par pays.

1. Situation d'ensemble

1.1. Evolution de la situation bilantielle

1.1.1. Evolution des principaux agrégats

Le total cumulé des bilans ² s'établit à 2 498 milliards de FCFA au 30 septembre 2003. Il affiche une progression de 2,2 % par rapport au 30 septembre 2002, contre 17,5 % entre septembre 2001 et septembre 2002.

Les dépôts collectés s'élèvent à 2 135 milliards de FCFA (85,5 % du total du bilan). Par rapport à septembre 2002, ils sont en augmentation de 2,8 %.

Les crédits bruts à la clientèle sont de 1 625 milliards de FCFA. Ils sont en augmentation de 4,7 % par rapport à septembre 2002. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont accrues de 12,6 % par rapport au niveau atteint l'année précédente, à la même date. Elles s'établissent à 187 milliards de FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 1 438 milliards de FCFA (57,6 % du total du bilan), soit une variation annuelle de 3,8 %.

¹ Deux banques qui ne se conforment pas aux dispositions du système de Collecte, d'Exploitation et de Restitution aux Banques des Etats Réglementaires (CERBER) sont exclues de cette analyse.

² Les postes nets et les opérations de trésorerie étant retenus pour leurs montants nets, les totaux cumulés mentionnés dans la présente analyse sont inférieurs à ceux résultant de la sommation pure et simple des totaux figurant sur les situations individuelles.

Les créances en souffrance s'élèvent à 237 milliards de FCFA. Elles représentent 14,6 % des crédits bruts, contre 13,9 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est dégradée, comparée à la situation qui prévalait en septembre 2002. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 78,9 %, contre 77,1 % en septembre 2002. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications effectuées par la COBAC font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 8 milliards de FCFA, soit un niveau identique à celui calculé en septembre 2002.

La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 148,5 % (contre 149,9 % en septembre 2002). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources clientèle de 697 milliards de FCFA. En septembre 2002, l'excédent était de 691 milliards de FCFA.

Les banques de la CEMAC dégagent un déficit des capitaux permanents de 9 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin septembre 2002, il s'élevait à 21 milliards de FCFA.

L'excédent de trésorerie se situe à 684 milliards de FCFA (27,4 % du total du bilan). Il a varié de + 0,9 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

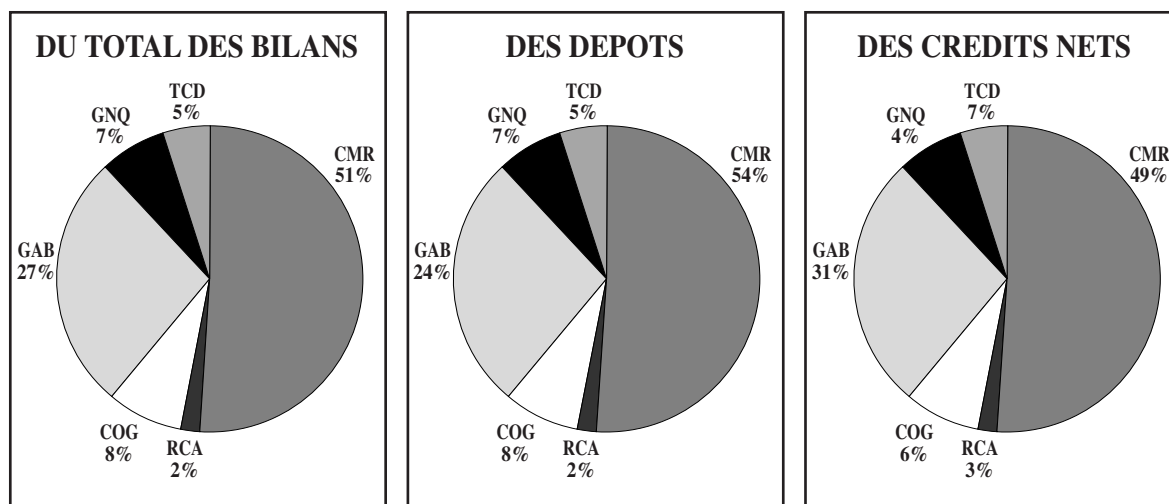
Evolution de la situation bilantielle

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
DEPOTS DE LA CLIENTELE	1 761 964	2 076 824	2 119 523	2 170 456	2 135 650	2 135 051
Crédits bruts	1 379 817	1 551 478	1 600 135	1 638 535	1 624 054	1 624 993
Créances en souffrance	176 709	215 502	237 740	226 810	228 887	237 122
Provisions dépréciation comptes clientèle	136 556	166 151	181 326	176 641	179 101	187 107
CREDITS NETS	1 243 261	1 385 327	1 418 809	1 461 894	1 444 953	1 437 886
CAPITAUX PERMANENTS	289 788	326 726	321 638	321 918	335 646	336 466
VALEURS IMMOBILISEES	323 324	347 432	344 103	346 229	353 397	345 730
AUTRES POSTES NETS	9 860	1 512	-14 410	15 900	-29 108	-11 751
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	500 623	678 287	671 169	708 268	652 294	684 295
TOTAL DU BILAN	2 079 265	2 443 040	2 454 269	2 529 270	2 494 497	2 497 964

Les banques camerounaises et gabonaises, qui constituent la moitié de l'effectif global des banques de la CEMAC, contribuent aux totaux cumulés des bilans, des dépôts et des crédits nets pour près de 80 %.

VENTILATION PAR PAYS AU 30 SEPTEMBRE 2003



1.1.2. Evolution des opérations avec la clientèle

1.1.2.1. Les ressources collectées

Les ressources à vue (y compris les comptes d'épargne sur livrets) ont enregistré une augmentation de 2,7 % par rapport à septembre 2002. Elles s'établissent à 1 461 milliards de FCFA, soit 68,4 % des dépôts collectés, contre 68,5 % douze mois plus tôt.

Constituées des comptes à terme et des comptes de dépôts à régime spécial (bons de caisse notamment), les ressources à terme collectées auprès de la clientèle s'établissent à 565 milliards de FCFA, soit 26,5 % du total des dépôts, contre 25,5 % à fin septembre 2002. Elles sont en augmentation de 6,8 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date.

Evolution des dépôts de la clientèle par type de comptes

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
Comptes à vue	1 202 620	1 422 347	1 465 529	1 509 532	1 442 245	1 461 098
Comptes à terme	336 588	368 398	379 252	397 976	419 712	405 080
Comptes de dépôts à régime spécial	132 311	160 886	162 471	159 814	159 220	160 329
Autres comptes	82 870	110 750	101 518	91 305	98 735	92 446
Dettes rattachées	7 575	14 443	10 753	11 829	15 738	16 098
TOTAL DES DEPOTS	1 761 964	2 076 824	2 119 523	2 170 456	2 135 650	2 135 051

Les dépôts des administrations publiques ont enregistré une baisse de 9,2 % par comparaison à leur niveau de septembre 2002. Ils s'élèvent à 285 milliards de FCFA, soit 13,3 % du total des dépôts, contre 15,1 % en septembre 2002. Les dépôts des entreprises publiques se fixent à 140 milliards de FCFA, soit 6,6 % des dépôts collectés, contre 5,7 % douze mois plus tôt. Ils se sont accrus de 18,5 % comparés à la situation de septembre 2002. Enfin, les dépôts du secteur privé représentent 72,6 % du total des dépôts, contre 70,7 % douze mois plus tôt. S'établissant à 1 549 milliards de FCFA, ils sont en expansion de 5,6 %, par rapport à septembre 2002.

Evolution des dépôts de la clientèle par type de déposants

(en millions de FCFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
Dépôts publics	278 286	313 481	295 539	337 161	270 491	284 602
Dépôts des entreprises publiques	119 379	118 162	135 103	147 475	152 898	140 057
Dépôts privés	1 227 958	1 467 412	1 528 326	1 534 061	1 541 937	1 549 427
Dépôts des non-résidents	45 897	52 576	48 281	48 627	55 854	52 423
Dépôts non ventilés	90 445	125 193	112 271	103 134	114 473	108 544
TOTAL DES DEPOTS	1 761 964	2 076 824	2 119 523	2 170 456	2 135 650	2 135 051

1.1.2.2. Les crédits distribués

Les crédits aux administrations publiques ressortent à 84 milliards de FCFA, soit 5,2 % du total des crédits bruts, contre 6,0 % en septembre 2002. Comparés à leur niveau de septembre 2002, ils sont en contraction de 8,8 %. Les crédits aux entreprises publiques s'établissent à 149 milliards de FCFA, soit 9,2 % des crédits distribués, contre 9,7 % douze mois plus tôt. Ils ont perdu 0,8 % de leur volume de septembre 2002. Quant aux crédits au secteur privé, ils s'élèvent à 1 335 milliards de FCFA et représentent 82,2 % du total des crédits bruts, contre 81,4 % douze mois plus tôt. Ils s'accroissent de 5,7 % comparés à leur niveau de septembre 2002.

Evolution des crédits bruts par type de bénéficiaires

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
Crédits à l'Etat	81 332	92 505	85 350	79 039	80 783	84 356
Crédits aux entreprises publiques	158 403	150 195	170 694	175 804	148 926	148 946
Crédits au secteur privé	1 103 229	1 263 387	1 287 277	1 329 718	1 329 414	1 335 414
Crédits aux non-résidents	20 024	21 808	24 869	28 013	34 452	32 039
Encours financier des opérations de crédit-bail	6 337	6 600	7 930	8 731	10 111	9 780
Autres créances (valeurs non imputées, ...)	10 494	16 986	24 013	17 229	20 371	14 457
TOTAL CREDITS BRUTS	1 379 817	1 551 478	1 600 135	1 638 535	1 624 054	1 624 993

1.1.3. Evolution des opérations de trésorerie

Les ressources de trésorerie se fixent à 252 milliards de FCFA, contre 195 milliards de FCFA douze mois auparavant. Elles sont constituées de ressources à terme à concurrence de 37,2 % et de ressources à vue à hauteur de 62,6 %. Les contributions respectives étaient de 40,0 % et 59,8 %, en septembre 2002. Ajoutées à l'excédent des ressources clientèle, elles alimentent les emplois de trésorerie qui s'élèvent à 937 milliards de FCFA, dont 34,7 % d'emplois à terme et 63,7 % d'emplois à vue (y compris l'encaisse). En septembre 2002, les emplois de trésorerie se fixaient à 874 milliards de FCFA, répartis entre 41,0 % d'opérations à terme et 57,3 % d'opérations à vue.

Evolution des opérations de trésorerie

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
Caisse	53 895	80 275	78 577	88 301	73 513	81 159
Opérations à vue	305 195	420 177	439 897	484 526	501 157	515 454
Opérations au jour le jour et à terme	309 009	358 089	360 217	360 820	325 514	324 619
Titres de placement et de transaction	13 979	10 860	11 473	9 047	10 685	9 530
Créances en souffrance nettes	120	3 256	4 507	4 264	4 977	4 993
Créances rattachées	483	1 104	1 447	829	833	953
Emplois de trésorerie	682 681	873 761	896 118	947 787	916 679	936 708
Opérations à vue	95 865	116 829	126 362	154 374	171 450	158 009
Opérations au jour le jour et à terme	85 974	78 260	98 117	84 636	92 335	93 826
Dettes rattachées	219	385	470	509	600	578
Ressources de trésorerie	182 058	195 474	224 949	239 519	264 385	252 413
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	500 623	678 287	671 169	708 268	652 294	684 295

Les opérations avec la BEAC se caractérisent par un placement net des banques primaires de 435 milliards de FCFA. Le solde de ces opérations s'est accru de 0,7 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date.

Evolution des opérations avec la BEAC

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
+ BEAC Compte-courant débiteur	130 703	220 172	169 581	173 634	214 925	252 555
+ Placements à la BEAC	147 900	224 430	226 168	235 652	183 085	198 350
- BEAC Compte-courant créditeur	1 623	4 813	1 888	3 057	50	6 400
- Refinancement BEAC	10 729	7 772	11 919	2 447	5 943	9 271
SOLDE DES OPERATIONS AVEC LA BEAC	266 251	432 017	381 942	403 782	392 017	435 234

Quant aux opérations avec les correspondants associés (autres établissements de crédit implantés dans la CEMAC ou correspondants extérieurs appartenant, dans les deux cas, au même réseau), elles se traduisent par un placement net de 157 milliards de FCFA. Ce solde est en hausse de 11,6 % comparé au niveau atteint en septembre 2002.

Evolution des opérations avec les correspondants associés

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
+ Comptes à vue débiteurs	91 304	98 486	133 452	128 302	150 155	142 188
+ Prêts et comptes à terme	107 703	90 638	63 082	68 280	64 826	61 414
- Comptes à vue créditeurs	23 017	48 010	23 077	31 275	50 903	38 572
- Emprunts et comptes à terme	3 650	735	3 401	7 463	12 276	8 362
SOLDE CORRESPONDANTS ASSOCIES	172 340	140 379	170 056	157 844	151 802	156 668

1.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 30 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 26 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (contre 27 banques l'année précédente à la même date) ;
- en matière de solvabilité, 25 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 6 %, contre 23 banques l'année précédente à la même date (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 5 % des fonds propres nets) ;
- dans le cadre des normes de division des risques, 24 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et seulement 12 banques se conforment à la limite individuelle en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets (contre 12 banques l'année précédente à la même date) ;

- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 21 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (contre 17 banques l'année précédente à la même date) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 27 banques (contre 25 banques l'année précédente à la même date) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 23 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (le nombre de banques en conformité était de 23 l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 24 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (contre 23 banques l'année précédente à la même date).

Nombre de banques en conformité avec les normes prudentielles

Norme prudentielle	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
Capital minimum	23	27	26	26	26	26
Couverture des risques	23	23	21	24	24	25
Plafond global des risques	22	24	23	24	24	24
Plafond individuel des risques	10	12	12	10	10	12
Couverture des immobilisations	17	17	19	19	21	21
Rapport de liquidité	23	25	28	28	26	27
Coefficient de transformation	20	23	22	21	22	23
Engagements sur les apparentés	18	23	22	21	23	24
Adéquation des fonds propres	9	10	10	9	9	11
Nombre total de banques	27	30	30	30	30	30

Au total, bien que l'on observe une nette amélioration de la situation prudentielle, il convient de relever que 11 banques seulement disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (contre 10 banques l'année précédente à la même date). La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant au rapport de liquidité. La norme relative à

la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

1.3. Résultats de la cotation

En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, 3 banques de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'ont pas été cotées. Ainsi, suivant le système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire :

- une banque présente une situation financière solide (cote 1). La situation était identique au 30 septembre 2002 ;
- 18 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière). La situation était identique au 30 septembre 2002 ;
- 5 banques figurent en cote 3 (situation financière fragile) comme au 30 septembre 2002 ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour 3 banques. A fin septembre 2002, cet effectif était de 2 banques.

La situation d'ensemble du système bancaire de la CEMAC apparaît satisfaisante au regard des résultats de la cotation.

Evolution de la cotation SYSCO

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
Nombre de banque ayant obtenu la Cote						
1 - Situation financière solide	1	1	1	1	2	1
2 - Situation financière bonne	15	18	17	17	16	18
3A - Situation financière légèrement fragile	2	2	1	2	2	2
3B - Situation financière moyennement fragile	4	3	4	4	4	3
4A - Situation financière critique	0	0	2	1	1	0
4B - Situation financière très critique	3	2	1	2	2	3
Nombre de banque non cotées	2	4	4	3	3	3
Nombre total de banques	27	30	30	30	30	30
COTE MODALE ³	2	2	2	2	2	2

³ La cote modale est la cote qui correspond à l'effectif de banques le plus grand.

2. Situation par pays

L'examen de la situation pays par pays fait ressortir :

- au **Cameroun**, une situation d'ensemble satisfaisante, en dépit d'une activité bancaire stagnante et malgré la faiblesse relative des fonds propres au regard de certaines normes prudentielles ainsi que la situation critique persistante d'un établissement ;
- en **Centrafrique**, une activité bancaire en retrait par rapport à l'année précédente mais qui semble avoir amorcé sa relance ; la situation d'ensemble est contrastée puisque coexistent une banque affichant une bonne situation financière et deux autres présentant une situation fragile pour l'une et critique pour l'autre ;
- au **Congo**, la fragilité de la situation d'ensemble avec un seul établissement disposant de fonds propres suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles. Deux des trois banques cotées affichent une situation fragile et la troisième se maintient depuis très longtemps dans la zone critique ;
- au **Gabon**, la persistance de la régression de l'activité bancaire. Néanmoins, la situation d'ensemble est satisfaisante avec trois banques sur six disposant de fonds propres suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles et l'ensemble des cinq établissements cotés affichant une bonne situation financière ;
- en **Guinée Equatoriale**, une poursuite de l'expansion de l'activité bancaire. La situation d'ensemble est satisfaisante : deux banques disposent de fonds propres suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles et les deux banques cotées affichent une bonne situation financière ;
- au **Tchad**, une situation d'ensemble satisfaisante avec trois banques, sur les cinq analysées, affichant une bonne situation financière, même si aucune banque ne dispose de fonds propres suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles et deux banques affichent une situation financière fragile.

2.1. Le système bancaire camerounais

Le système bancaire camerounais compte 10 banques en activité au 30 septembre 2003. Il s'agit de : Afriland First Bank (First Bank), Amity Bank Cameroon (Amity), Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), Citibank Cameroon (CITI-C), Commercial Bank of Cameroon (CBC), Crédit Lyonnais Cameroun (CLC), Ecobank Cameroun (ECOBANK), Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC), Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) et Union Bank of Cameroon PLC (UBC).

2.1.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total cumulé des bilans des banques camerounaises s'établit à 1 278 milliards de FCFA⁴. Il a progressé de 5,8 % par rapport au 30 septembre 2002.

Les dépôts collectés s'élèvent à 1 152 milliards de FCFA (90,2 % du total du bilan). Ils se sont accrus de 5,3 % en variation annuelle.

Les crédits bruts à la clientèle sont de 816 milliards de FCFA. Ils sont en expansion de 9,6 % par rapport à septembre 2002. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont accrues de 3,9 % par rapport au niveau atteint l'année précédente, à la même date. Elles s'établissent à 99 milliards de FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 717 milliards de FCFA (56,1 % du total du bilan), soit une variation annuelle de + 10,4 %.

Les créances en souffrance s'élèvent à 119 milliards de FCFA. Elles représentent 14,6 % des crédits bruts, contre 15,5 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est améliorée par rapport à la situation prévalant en septembre 2002. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 83,1 %, contre 82,7 % en septembre 2002. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications effectuées par la COBAC font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 2 milliards de FCFA. Ce besoin était estimé à un milliard de FCFA l'année précédente à la même date.

La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 160,8 % (contre 168,6 % en septembre 2002). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 435 milliards de FCFA. On relevait un excédent de 445 milliards de FCFA en septembre 2002.

En raison essentiellement de l'incidence des créances titrisées sur l'Etat à l'occasion du processus de restructuration, les banques camerounaises accusent un déficit des capitaux permanents de 66 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin septembre 2002, il s'élevait à 81 milliards de FCFA.

⁴ Une banque qui ne se conforme pas aux dispositions du système CERBER est exclue du champ de la présente analyse.

L'excédent de trésorerie se situe à 373 milliards de FCFA (29,2 % du total du bilan). Il a enregistré des fluctuations de + 2,3 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
DEPOTS DE LA CLIENTELE	986 922	1 094 360	1 150 283	1 134 264	1 139 117	1 152 161
Crédits bruts	683 233	744 130	774 931	799 746	805 978	815 548
Créances en souffrance	105 472	115 051	123 936	119 171	117 443	119 035
Provisions pour dépréciation comptes clientèle	83 769	95 189	101 629	96 565	98 322	98 882
CREDITS NETS	599 464	648 941	673 302	703 181	707 656	716 666
CAPITAUX PERMANENTS	93 019	113 120	117 512	117 244	122 618	125 397
VALEURS IMMOBILISEES	197 489	194 188	192 637	196 103	199 309	191 293
AUTRES POSTES NETS	-3 906	-4 430	-2 827	14 466	-8 165	-3 726
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	283 279	364 979	405 485	374 001	354 292	373 286
TOTAL DU BILAN	1 079 941	1 207 480	1 267 795	1 265 974	1 261 735	1 277 558

2.1.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 9 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 8 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 8 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 6 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 5 % des fonds propres nets) ;

- dans le cadre des normes de division des risques, 7 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (contre 7 banques l'année précédente à la même date) et seulement 3 banques se conforment à la limite individuelle en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets, comme un an auparavant ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 7 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 9 banques (contre 9 banques l'année précédente à la même date) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 6 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 7 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, 3 banques seulement disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date). La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant au rapport de liquidité. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.1.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire camerounais apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation de la Commission Bancaire. Toutes les banques figurant dans le champ d'analyse ont été cotées. La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- une banque affiche une situation financière solide (cote 1) ; la situation était identique au 30 septembre 2002 ;

- 7 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; au 30 septembre 2002, cet effectif était de 6 banques ;
- aucune banque ne figure en cote 3 (situation financière fragile) ; la situation était identique au 30 septembre 2002 ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour une banque ; au 30 septembre 2002, cet effectif était également d'une banque.

2.2. Le système bancaire centrafricain

Le système bancaire centrafricain compte 3 banques en activité au 30 septembre 2003. Il s'agit de : Banque Internationale pour le Centrafrique (BICA), Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC) et Commercial Bank Centrafrique (CBCA).

2.2.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total cumulé des bilans des banques centrafricaines s'établit à 45 milliards de FCFA. Il est en régression de 2,5 % par rapport au 30 septembre 2002.

Les dépôts collectés s'élèvent à 35 milliards de FCFA (78,0 % du total du bilan). Ils ont diminué de 6,3 % en variation annuelle.

Les crédits bruts à la clientèle sont de 56 milliards de FCFA. Ils sont en expansion respectivement de 6,9 % par rapport à septembre 2002. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont en augmentation de 14,8 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date et s'établissent à 15 milliards de FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 42 milliards de FCFA (93,8 % du total du bilan), soit une variation annuelle de + 4,5 %.

Les créances en souffrance s'élèvent à 16 milliards de FCFA. Elles représentent 28,6 % des crédits bruts, contre 28,6 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille est demeurée stable, comparée à la situation qui prévalait en septembre 2002. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 90,2 %, contre 84,0 % en septembre 2002. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications de la Commission Bancaire ne font ressortir aucun besoin de provisions complémentaires, contre un milliard de FCFA l'année précédente à la même date.

La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 83,1 % (contre 92,7 % en septembre 2002). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un déficit de ressources de 7 milliards de FCFA. On relevait un déficit de 3 milliards de FCFA en septembre 2002.

Les banques centrafricaines dégagent un excédent des capitaux permanents de 5 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées, solde identique à celui enregistré à fin septembre 2002.

Les opérations de trésorerie dégagent un déficit d'un milliard de FCFA, contre un excédent de 2 milliards de FCFA au 30 septembre 2002.

Evolution de la situation bilantielle

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
DEPOTS DE LA CLIENTELE	36 367	37 176	33 054	33 977	35 870	34 826
Crédits bruts	50 860	52 756	53 775	52 758	53 960	56 420
Créances en souffrance	12 793	15 068	15 208	16 088	16 081	16 119
Provisions pour dépréciation comptes clientèle	10 555	12 655	13 731	14 669	14 546	14 533
CREDITS NETS	40 305	40 101	40 044	38 089	39 414	41 887
CAPITAUX PERMANENTS	9 044	8 657	8 698	7 739	7 738	8 250
VALEURS IMMOBILISEES	4 017	3 317	3 131	2 907	3 124	3 381
AUTRES POSTES NETS	546	-308	176	4	-147	1 597
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	1 635	2 107	-1 247	724	923	-595
TOTAL DU BILAN	45 957	45 833	41 928	41 720	43 608	44 673

2.2.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 3 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 2 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 2 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 6 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 5 % des fonds propres nets) ;

- dans le cadre des normes de division des risques, 2 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et 2 banques se conforment à la limite individuelle en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets, contre 2 banques l'année précédente à la même date ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 2 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour une banque seulement (comme l'année précédente à la même date) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 2 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 2 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, 2 banques disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés, au coefficient de transformation, à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire, à la limitation de la somme des grands risques, à la couverture des risques par les fonds propres nets et à la représentation du capital minimum. La norme relative au rapport de liquidité constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.2.3. Résultats de la cotation

Toutes les banques figurant dans le champ d'analyse ont été cotées. La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; la situation était identique au 30 septembre 2002 ;

- une banque est classée en cote 2 (bonne situation financière) ; au 30 septembre 2002, cet effectif était également d'une banque ;
- une banque figure en cote 3 (situation financière fragile) ; contre 2 banques au 30 septembre 2002 ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour une banque ; au 30 septembre 2002, cet effectif était nul.

2.3. Le système bancaire congolais

Le système bancaire congolais compte 4 banques en activité au 30 septembre 2003. Il s'agit de : BGFIBANK Congo (BGFI-Congo), COFIPA Investment Bank (COFIPA), Crédit Lyonnais Congo (CLCO) et Crédit pour l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce (CAIC).

2.3.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total cumulé des bilans des banques congolaises s'établit à 192 milliards de FCFA. Il est en progression de 1,7 % par rapport au 30 septembre 2002.

Les dépôts collectés s'élèvent à 177 milliards de FCFA (92,3 % du total du bilan). Ils sont en hausse de 3,1 % en variation annuelle.

Les crédits bruts à la clientèle sont de 81 milliards de FCFA. Ils sont en expansion de 7,7 % par rapport à septembre 2002. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont en diminution de 93,0 % par rapport au niveau atteint à fin septembre 2002. Elles s'établissent à moins d'un milliard de FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 80 milliards de FCFA (41,9 % du total du bilan), soit une variation annuelle de + 16,1 %.

Les créances en souffrance s'élèvent à 3 milliards de FCFA. Elles représentent 3,4 % des crédits bruts, contre 6,7 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est améliorée par rapport à la situation qui prévalait à fin septembre 2002. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 14,6 %, contre 115,0 % en septembre 2002. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications de la Commission Bancaire font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 2 milliards de FCFA, comme en septembre 2002.

La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 220,5 % (contre 248,2 % en septembre 2002). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 97 milliards de FCFA, en légère baisse par rapport au solde enregistré en septembre 2002 (102 milliards de FCFA).

Les banques congolaises dégagent un excédent des capitaux permanents de 2 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. Un excédent de 5 milliards de FCFA était observé à fin septembre 2002.

L'excédent de trésorerie se situe à 76 milliards de FCFA (39,6 % du total du bilan). Il a baissé de 5,0 % par rapport à fin septembre 2002.

Evolution de la situation bilantielle

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
DEPOTS DE LA CLIENTELE	62 297	171 550	167 883	196 010	182 116	176 883
Crédits bruts	36 666	74 875	75 772	72 336	80 094	80 613
Créances en souffrance	526	5 015	997	726	1 492	2 762
Provisions pour dépréciation comptes clientèle	0	5 768	417	264	404	404
CREDITS NETS	36 666	69 107	75 355	72 072	79 690	80 209
CAPITAUX PERMANENTS	9 332	16 796	8 362	10 341	14 334	14 746
VALEURS IMMOBILISEES	5 094	11 743	12 141	11 359	12 808	12 931
AUTRES POSTES NETS	-1 316	-27 656	-19 922	-11 034	-27 991	-22 649
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	28 553	79 840	68 827	111 886	75 961	75 840
TOTAL DU BILAN	71 629	188 346	176 245	206 351	196 450	191 629

2.3.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 4 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 3 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 2 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 6 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 5 % des fonds propres nets) ;

- dans le cadre des normes de division des risques, 2 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et seulement une banque se conforme à la limite individuelle en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets, comme un an auparavant ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, une banque réalise un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme l'année précédente à la même date) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 4 banques (contre 4 banques l'année précédente à la même date) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 2 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 3 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, parmi les banques analysées, un seul établissement dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date). La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant au rapport de liquidité. Les normes relatives à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes et à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constituent celles à l'égard desquelles on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.3.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire congolais apparaît, dans l'ensemble, fragile au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. Elle se singularise notamment par l'absence d'établissement présentant une situation financière excellente ou bonne. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée.

La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 septembre 2002, cet effectif était également nul ;
- aucune banque n'est classée en cote 2 (bonne situation financière) comme au 30 septembre 2002 ;
- 2 banques figurent en cote 3 (situation financière fragile) ; la situation était identique au 30 septembre 2002 ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour une banque ; au 30 septembre 2002, cet effectif était également d'une banque.

2.4. Le système bancaire gabonais

Le système bancaire gabonais compte 6 banques en activité au 30 septembre 2003. Il s'agit de : Banque Gabonaise de Développement (BGD), Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG), BGFIBANK (BGFI), Citibank N.A. (CITI-G), Financial Bank Gabon (Financial, ex-Interfi Banking Corporation) et Union Gabonaise de Banque (UGB).

2.4.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total cumulé des bilans des banques gabonaises s'établit à 669 milliards de FCFA. Il a régressé de 6,4 % par rapport au 30 septembre 2002.

Les dépôts collectés s'élèvent à 512 milliards de FCFA (76,5 % du total du bilan). Ils ont diminué de 2,8 % en variation annuelle.

Les crédits bruts à la clientèle sont de 504 milliards de FCFA. Ils se sont repliés de 5,3 % par rapport à leur niveau de septembre 2002. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont accrues de 52,4 % par rapport au niveau atteint l'année précédente, à la même date. Elles s'établissent à 54 milliards de FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 451 milliards de FCFA (67,3 % du total du bilan), soit une variation annuelle de - 9,4 %.

Les créances en souffrance s'élèvent à 75 milliards de FCFA. Elles représentent 14,9 % des crédits bruts, contre 11,0 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est dégradée, comparée à la situation qui prévalait en septembre 2002. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 71,3 % contre 60,2 % en septembre 2002. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications de la Commission Bancaire font ressortir un besoin de provisions complémentaires d'un milliard de FCFA, contre 4 milliards de FCFA en septembre 2002.

La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 113,7 % (contre 105,9 % en septembre 2002). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 62 milliards de FCFA. On relevait un excédent de 29 milliards de FCFA en septembre 2002.

Les banques gabonaises dégagent un excédent des capitaux permanents de 31 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin septembre 2002, cet excédent s'élevait à 38 milliards de FCFA.

L'excédent de trésorerie se situe à 100 milliards de FCFA (15,0 % du total du bilan). Il a enregistré une hausse de 1,8 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
DEPOTS DE LA CLIENTELE	532 865	526 826	541 983	561 036	526 283	512 124
Crédits bruts	493 895	532 636	536 851	548 628	513 481	504 330
Créances en souffrance	37 186	58 657	74 243	68 211	71 082	75 395
Provisions pour dépréciation comptes clientèle	25 697	35 294	46 143	45 980	46 514	53 777
CREDITS NETS	468 198	497 342	490 708	502 648	466 967	450 553
CAPITAUX PERMANENTS	152 896	157 088	153 996	150 785	154 197	149 614
VALEURS IMMOBILISEES	99 758	119 485	117 744	116 905	118 656	118 662
AUTRES POSTES NETS	15 069	30 967	9 391	14 200	6 969	7 418
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	133 988	98 574	97 382	106 920	102 278	100 375
TOTAL DU BILAN	700 830	714 881	705 370	726 021	687 449	669 156

2.4.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 6 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 5 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 6 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 6 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 5 % des fonds propres nets) ;

- dans le cadre des normes de division des risques, 6 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et 4 banques se conforment à la limite individuelle en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets (comme l'année précédente à la même date) ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 4 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 6 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 6 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (le nombre de banques en conformité était également de 6 l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 5 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre de banques identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, 3 banques disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant au coefficient de transformation, au rapport de liquidité, à la limitation de la somme des grands risques et à la couverture des risques par les fonds propres nets. Les normes relatives à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes et à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constituent celles à l'égard desquelles on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.4.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire gabonais apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée. La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; la situation était identique au 30 septembre 2002 ;
- 5 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière), comme au 30 septembre 2002 ;
- aucune banque ne figure en cote 3 (situation financière fragile) ; au 30 septembre 2002, cet effectif était également nul ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4), comme au 30 septembre 2002.

2.5. Le système bancaire équato-guinéen

Le système bancaire équato-guinéen compte 3 banques en activité au 30 septembre 2003. Il s'agit de : BGFIBANK Guinée Equatoriale (BGFI GE), CCEI Bank GE (CCEI GE) et Société Générale de Banques en Guinée Equatoriale (SGBGE).

2.5.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total cumulé des bilans des banques équato-guinéennes s'établit à 172 milliards de FCFA. Il a progressé de 8,7 % par rapport au 30 septembre 2002.

Les dépôts collectés s'élèvent à 149 milliards de FCFA (87,0 % du total du bilan). Ils se sont accrus de 6,1 % en variation annuelle.

Les crédits bruts à la clientèle sont de 57 milliards de FCFA. Ils sont en hausse de 5,0 % en comparaison de leur niveau de septembre 2002. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont accrues de 35,3 % par rapport au niveau atteint l'année précédente, à la même date. Elles s'établissent à 6 milliards de FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 52 milliards de FCFA (30,3 % du total du bilan), soit une variation annuelle de + 2,6 %.

Les créances en souffrance s'élèvent à 7 milliards de FCFA. Elles représentent 12,3 % des crédits bruts, contre 10,1 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est dégradée, comparée à la situation qui prévalait en septembre 2002. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 78,1 %, contre 73,4 % en septembre 2002. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications de la Commission Bancaire font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 3 milliards de FCFA. Ce besoin était nul l'année précédente à la même date.

La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 287,5 % (contre 278,0 % en septembre 2002). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 97 milliards de FCFA, contre 90 milliards de FCFA en septembre 2002.

Les banques équato-guinéennes dégagent un excédent des capitaux permanents de 10 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin septembre 2002, cet excédent s'élevait à 8 milliards de FCFA.

L'excédent de trésorerie se situe à 112 milliards de FCFA (65,5 % du total du bilan). Il a enregistré une variation de + 11,4 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
DEPOTS DE LA CLIENTELE	61 794	140 744	112 707	131 175	140 535	149 268
Crédits bruts	36 654	54 701	57 694	60 931	58 814	57 433
Créances en souffrance	3 395	5 551	6 506	7 127	6 501	7 061
Provisions dépréciation des comptes clientèle	3 824	4 076	4 586	4 954	5 264	5 514
CREDITS NETS	32 830	50 625	53 108	55 977	53 550	51 919
CAPITAUX PERMANENTS	10 741	14 181	16 194	15 618	16 396	17 151
VALEURS IMMOBILISEES	5 385	6 664	7 105	7 528	7 589	7 535
AUTRES POSTES NETS	655	2 892	-171	-2 198	505	5 204
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	35 260	100 934	68 927	81 444	96 614	112 467
TOTAL DU BILAN	73 190	157 817	128 901	146 793	157 436	171 623

2.5.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 3 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 3 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 3 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 6 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 5 % des fonds propres nets) ;

- dans le cadre des normes de division des risques, 3 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et 2 banques se conforment à la limite individuelle en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets, comme l'année précédente à la même date ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 3 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 3 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 3 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 2 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (comme l'année précédente à la même date).

Au total, 2 banques disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant au coefficient de transformation, au rapport de liquidité, à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, à la limitation de la somme des grands risques, à la couverture des risques par les fonds propres nets et à la représentation du capital minimum. Les normes relatives aux engagements sur les apparentés et à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constituent celles à l'égard desquelles on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.5.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire équato-guinéen apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée. En définitive, la répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; cet effectif était également nul au 30 septembre 2002 ;
- 2 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière), comme au 30 septembre 2002 ;
- aucune banque ne figure en cote 3 (situation financière fragile) ; la situation était identique au 30 septembre 2002 ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4), comme douze mois auparavant.

2.6. Le système bancaire tchadien

Le système bancaire tchadien compte 6 banques en activité au 30 septembre 2003. Il s'agit de : Banque Agricole du Soudan au Tchad (BAST), Banque Commerciale du Chari (BCC), Banque Internationale pour l'Afrique au Tchad (BIAT), Commercial Bank Tchad (CBT), Financial Bank Tchad (Financial) et Société Générale Tchadienne de Banque (SGTB).

2.6.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total cumulé des bilans des banques tchadiennes s'établit à 132 milliards de FCFA⁵. Il est en progression de 6,8 % par rapport au 30 septembre 2002.

Les dépôts collectés s'élèvent à 110 milliards de FCFA (83,5 % du total du bilan). Ils sont en hausse de 3,4 % en variation annuelle.

Les crédits bruts à la clientèle sont de 111 milliards de FCFA. Ils sont en hausse de 19,8 % par comparaison avec leur niveau de septembre 2002. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont en augmentation de 6,3 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date. Elles s'établissent à 14 milliards de FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 97 milliards de FCFA (73,5 % du total du bilan), soit une variation annuelle de + 22,0 %.

Les créances en souffrance s'élèvent à 17 milliards de FCFA. Elles représentent 15,1 % des crédits bruts, contre 17,5 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est améliorée par rapport à la situation qui prévalait à fin septembre 2002. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 83,6 %, contre 81,5 % en septembre 2002. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications de la Commission Bancaire ne font ressortir aucun besoin de provisions complémentaires, comme l'année précédente à la même date.

⁵ Une banque qui ne se conforme pas aux dispositions du système CERBER est exclue du champ de la présente analyse.

La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 113,6 % (contre 134,0 % en septembre 2002). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 13 milliards de FCFA. On relevait un excédent de 27 milliards de FCFA en septembre 2002.

Les banques tchadiennes dégagent un excédent des capitaux permanents de 9 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin septembre 2002, il s'élevait à 5 milliards de FCFA.

L'excédent de trésorerie se situe à 23 milliards de FCFA (17,4 % du total du bilan). Il a baissé de 28,0 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle

(en millions de francs CFA)

	30/09/01	30/09/02	31/03/03	30/06/03	31/08/03	30/09/03
DEPOTS DE LA CLIENTELE	81 719	106 168	113 613	113 994	111 729	109 789
Crédits bruts	78 509	92 380	101 112	104 136	111 727	110 649
Créances en souffrance	17 337	16 160	16 850	15 487	16 288	16 750
Provisions pour dépréciation comptes clientèle	12 711	13 169	14 820	14 209	14 051	13 997
CREDITS NETS	65 798	79 211	86 292	89 927	97 676	96 652
CAPITAUX PERMANENTS	14 756	16 884	16 876	20 191	20 363	21 308
VALEURS IMMOBILISEES	11 581	12 035	11 345	11 427	11 911	11 928
AUTRES POSTES NETS	-1 188	47	-1 057	462	-279	405
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	17 908	31 853	31 795	33 293	22 226	22 922
TOTAL DU BILAN	96 475	123 099	130 489	134 647	132 092	131 502

2.6.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 5 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- toutes sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 4 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 6 %, comme l'année précédente à la même date (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 5 % des fonds propres nets) ;
- dans le cadre des normes de division des risques, 4 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme

des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme au 30 septembre 2002) et aucune banque ne se conforme à la limite individuelle de 45 % des fonds propres nets pour les engagements pondérés portés sur un même bénéficiaire, comme un an auparavant ;

- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 4 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme l'année précédente à la même date) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 4 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 4 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 5 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (le nombre de banques en conformité était également de 5 l'année précédente à la même date).

Au total, aucune des banques analysées ne dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés et à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.6.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire tchadien apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. Toutes les banques figurant dans le champ d'analyse ont été cotées. La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 septembre 2002, cet effectif était également nul ;
- 3 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; au 30 septembre 2002 cet effectif était de 4 banques ;
- 2 banques figurent en cote 3 (situation financière fragile), contre une banque au 30 septembre 2002 ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4), comme au 30 septembre 2002.

En somme, la situation financière des banques de la CEMAC apparaît globalement satisfaisante en dépit d'un environnement économique en stagnation.